LABEL ECO DEFIS AUPRES DES ARTISANS ET COMMERCANTS

Cadre de restitution : Territoires zéro déchet

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Sictom de la Région d'Auneau
4, Rue de la République
www.sictom-region-auneau.com

CLERGET
Gilles
Centre - Val de Loire
gilles.clerget@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé ADMINISTRATION PUBLIQUE, , ARTISANAT, IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, , PREVENTION DES DECHETS, COOPERATION LOCALE,, CAMPAGNE D'INFORMATION, DECHET DANGEREUX,, DECHET DE CHANTIER,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Dans le cadre de son Contrat Objectif Déchet Economie Circulaire, le SICTOM de la Région d'Auneau a décidé de sensibiliser les entreprises de son territoire à la gestion des déchets qui sont, en majorité, des artisans et commerçants.

Pour cela un partenariat a été créé avec la Chambre des métiers et de l'artisanat afin de proposer le label "Eco Défis" aux entreprises s'engageant à réaliser des gestes pour l'environnement.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

L'objectif du syndicat est de proposer ce label à 100% des entreprises affiliées à la CMA sur la durée du CODEC.

Résultats quantitatifs:

La CMA et le SICTOM de la Région d'Auneau ont rencontré 82 entreprises la première année du CODEC. L'objectif était de 40.

Résultats qualitatifs :

Depuis le début de l'opération, 22 entreprises ont été labellisées alors que l'objectif pour la première année du CODEC était de 30.

MISE EN OEUVRE

Planning:

En octobre 2015 :

Un test a été organisé. Ainsi, la CMA et le syndicat ont rencontré les commerçants du centre ville de la commune de Voves. Des diagnostics ont été réalisés et des actions ont été proposées aux entreprises souhaitant obtenir le label Eco Défis.

Février 2016 :

Un bilan a été fait avec ces entreprises

Avril 2016 :

un comité de labellisation a choisi les entreprises à qui le label a été remis

Novembre 2016 :

Rencontre de l'ensemble des entreprises affiliées à la CMA des Communes de Janville et Angerville

Février 2017 :

Bilan avec les entreprises engagées

Juin 2017 :

Labellisation des entreprises

Année principale de réalisation:

2017

Moyens humains :

Les rendez vous avec les entreprises ont été réalisés par un agent du syndicat et un agent de la CMA. Concernant le syndicat, cela représente 20 jours d'un ETP.

Moyens financiers :

Pour le moment, l'investissement est de 2500€ par an.

Moyens techniques :

Les moyens techniques sont limités. Cela demande surtout un investissement humain important.

Partenaires moblisés :

Cette action est réalisée en partenariat avec la CMA d'Eure et Loir et d'Essonne. Une communication départementale, avec les autres collectivités engagées, est faite afin de mutualiser les moyens.

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Cette action peut facilement être reproduite. Il est par contre nécessaire que la CMA du département possède les droits du label.

Difficultés rencontrées :

Cette action permet de rencontrer et de sensibiliser les entreprises d'une façon positive. Ainsi, un dialogue peut s'établir beaucoup plus facilement.

Recommandations éventuelles:

Il est nécessaire de vérifier si cette action est une priorité ou non de la CMA du département. En effet, la réussite de cette action dépend principalement de la réussite de ce partenariat.

Type de programme :
Territoires zéro déchet

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

Découvrir

Dernière actualisation de la fiche : **septembre 2019**
Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr
Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.